

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-27

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2022-27

Dispositif de soutien à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise - Désignation d'un représentant - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Compétente en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche depuis son passage au statut de Métropole (loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), Bordeaux Métropole a adopté en 2016 une stratégie d'intervention en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

1. Soutien aux activités de recherche des doctorants

En matière de recherche, la stratégie de la Métropole vise à favoriser la production et la diffusion des connaissances, à travers notamment un soutien aux activités et acteurs qui contribuent à renforcer les liens entre savoirs et territoire métropolitain, aux modalités innovantes de production des savoirs et à la diffusion des connaissances pour bénéficier au plus grand nombre.

5ème pôle d'enseignement supérieur et de recherche français, le territoire accueille plus de la moitié des étudiants de Nouvelle-Aquitaine et constitue le principal pôle de recherche de la région avec plus de 130 structures de recherche publiques, 3 800 enseignants chercheurs dans le public et près de 2 500 doctorants, dont 500 sont diplômés tous les ans ce qui représente 55% des diplômes de doctorat délivrés à l'échelle de la région.

La formation doctorale revêt une importance fondamentale pour l'avancement de la connaissance et la promotion de la recherche locale. Au travers de sujets de recherche innovants, les travaux des doctorants participent à l'effort global de réponse aux grands enjeux économiques et sociétaux à venir. Par leur formation et les travaux menés, les doctorants constituent les acteurs de la recherche de demain mais également un vivier précieux de talents pour les entreprises et les structures publiques ayant besoin de profils hautement qualifiés tournés vers la recherche et l'innovation.

La réussite des doctorants est un enjeu pour la Métropole au même titre que le soutien aux chercheurs et aux activités de recherche qui font l'excellence du territoire.

2. Dispositif d'aide à la mobilité courte durée des doctorants

Tout au long de leur formation, les doctorants sont amenés à participer, en France et à l'étranger, à des temps d'échanges sur leurs travaux scientifiques : congrès, colloques, conférences, journées d'études, workshops, etc. Ces rencontres sont indispensables afin de

communiquer, confronter et débattre sur les résultats de leurs recherches avec des chercheurs de leur champ d'étude ou leur discipline en dehors de leur laboratoire. Ce sont des étapes essentielles qui viennent enrichir leur travail et leur permettent de créer un réseau propice à leur insertion professionnelle, au sein ou en dehors de la recherche.

Ces déplacements dans des rencontres scientifiques contribuent à la réalisation et à la qualité des travaux menés et confèrent, en outre, une visibilité pour la recherche produite sur notre territoire et positionne celui-ci comme favorable au développement des activités de recherche.

Dans cet objectif de soutenir les doctorants dans leurs parcours et ainsi contribuer à leur réussite, mais également à rendre davantage visible la qualité de la recherche menée sur le territoire métropolitain et le soutien de Bordeaux Métropole aux activités et acteurs de la recherche, la Métropole a lancé en 2021 un dispositif de soutien - inédit en France - destiné aux doctorants en sciences humaines et sociales inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche du territoire afin de leur apporter une aide financière dans leurs déplacements pour participer à des rencontres scientifiques.

Il consiste en un système de bourses attribuées dans une enveloppe maximale de 40 000 euros et dont le montant dépend de la destination : 200 euros en France métropolitaine, 350 euros en Europe et 600 euros pour un déplacement international et Outre-Mer. Un complément forfaitaire de 100 euros est attribué le cas échéant pour participer aux frais d'inscription. Les conditions d'attribution tiennent compte du soutien du laboratoire, de la pertinence du déplacement dans le parcours du doctorant et du financement public dont il bénéficie (priorité aux doctorants non financés ou exerçant une activité rémunérée en dehors du champ universitaire).

Lancé fin septembre 2021 pour la rentrée universitaire, ce dispositif a déjà permis d'attribuer, à l'issue d'une première phase de candidatures et de sélection par la Commission d'attribution métropolitaine dédiée, 26 bourses représentant un montant total de 10 300 euros. Les doctorants bénéficiaires des bourses attribuées en 2021 vont ainsi participer à des événements de dimension internationale en Amérique du Nord (Chicago, Denver, Ottawa), en Afrique (Tunis, Le Cap), en Europe (Suède, Irlande, Royaume-Uni, Hongrie, Portugal, Belgique, Suisse) et en France (métropolitaine et Outre-Mer).

3. Appel à candidatures 2022

L'objectif du dispositif proposé est d'accompagner le plus grand nombre de doctorants en sciences humaines et sociales dans leur parcours de recherche et ainsi leur permettre d'aller présenter leurs travaux, échanger avec leurs pairs ou des chercheurs spécialistes de leur sujet, créer des opportunités de collaborations (entre chercheurs ou laboratoires, pour de nouvelles productions scientifiques) et rendre visible la recherche menée sur le territoire de la métropole.

Une aide à la mobilité pour des déplacements dans des rencontres scientifiques, lancée en 2021, sera ainsi attribuée en 2022 dans le cadre d'un nouvel appel à candidature et dans une enveloppe annuelle maximale de 40 000 euros.

Le règlement de consultation ainsi que le formulaire de candidature sont annexés à la présente délibération. Les candidatures seront étudiées au regard des critères établis, puis validées par la Commission d'attribution métropolitaine composée d'un élu métropolitain désigné par le Conseil de Bordeaux Métropole et d'agents des services de Bordeaux Métropole (direction Enseignement supérieur et rayonnement, direction appui administrative et financière de la direction générale Développement économique). Le bénéficiaire devra justifier de sa participation dans le mois qui suit son déplacement, faute de quoi il devra rembourser la somme versée.

La Commission se réunira à trois reprises en 2022 afin d'attribuer les aides tout au long de l'année. En effet, les échanges avec les écoles doctorales lors d'une consultation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur ce dispositif ont montré que les inscriptions pour assister à des rencontres scientifiques ne se font pas dans des périodes identifiables mais sont réparties sur l'ensemble de l'année universitaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e,

VU la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

VU la délibération n°2021-450 du Conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021 relative à la mise en place d'un dispositif de soutien à la mobilité courte durée des doctorants de la Métropole bordelaise,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les modalités de production de la recherche et la valorisation des travaux menés dans les établissements du territoire de la métropole, la diffusion des connaissances et la professionnalisation des étudiants,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer à des doctorants une aide à la mobilité courte durée, selon le règlement de consultation établi par Bordeaux Métropole, sur des projets retenus en 2022 et dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 40 000 euros maximum,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à attribuer les aides individuelles par arrêté aux doctorants sélectionnés par la Commission d'attribution métropolitaine, dans le respect des conditions et montants forfaitaires arrêtés dans le règlement de consultation,

Article 3 : de désigner M. Baptiste MAURIN en tant que membre titulaire et M. Stéphane DELPEYRAT en tant que membre suppléant de la Commission d'attribution des aides à la mobilité des doctorants pour l'année 2022,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 65131, fonction 23.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT